Compte-rendu de la Réunion DG/DSC Du 8 décembre 2017

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Sébastien Beudaert (**DSC DT-NPDC**), Richard Henrard (**DSC DT-CB**) et Dominique Larroque (**DSC DTRS**).

Excusé: Dominique Schirmer (DSC DTNE).

Pour VNF:

M. Th. Guimbaud (DG), Mme C. De La Personne (DRHM), M. O. Hannedouche (DRHM Adjt.), M. Th. Druesnes (responsable relations sociales) et Mme Chloé Levignon (Juriste).

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

En préambule Force Ouvrière lit sa déclaration (CF. : en PJ).

Réponse du DG à la déclaration préalable :

Le DG répond :

- -Sur l'ITA : Il ne peut constater et déplorer le retard pris sur ce dossier et rappelle qu'il a relancé à plusieurs reprises l'ensemble des interlocuteurs ministériels en charge de ce texte.
- Sur les « attentes sociétales » et « Action Publique 2022 » : il a indiqué que pour lui, les expressions « attentes sociétales » et « service public » regroupaient la même réalité (pour ce qui nous concerne nous avons répondu que nous préférions de loin la seconde formule) mais qu'il préférait utiliser son expression, car selon lui, elle permet de justifier de l'utilité de VNF en tant que réponse à des besoins exprimés. Il a ensuite indiqué qu'actuellement, il n'avait pas connaissance de cadrages ministériels relatifs à VNF et que le travail serait engagé au premier trimestre 2018. Il ajoute que pour compléter cette démarche, un COP serait élaboré dans le courant de l'année, COP qui serait signé par le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, compte tenu des enjeux divers et variés portés par VNF (biodiversité, risques, hydraulique....).

Poussé dans ses retranchements par *Force Ouvrière*, il a fini par admettre que les baisses d'effectifs sur la période AP 2022 seraient du même ordre que celle enregistrées pour 2018, ce qui démontre le peu d'intérêt de Bercy pour les vaines tentatives du DG de démontrer l'utilité de VNF!

- Sur une éventuelle décentralisation : Il ne pense pas que ce sera la trajectoire. Il n'exclut pas que des missions soient externalisées,
- La crainte de la fermeture des canaux : Le DG ne croie pas à cette hypothèse du fait des fonctions importantes autres que la navigation (Hydrauliques, hydroelectricité, ...). Pour cela, il est nécessaire de se poser la question suivante : « Quel est le projet à 5 ans ? »

Approbation du compte-rendu du 11 octobre 2017 :

Approuvé à l'unanimité.

Point d'information sur les assises de la mobilité :

Le DG indique que la réunion de clôture des Assises est prévue le 13 décembre, en présence de la Ministre. Il confirme qu'à ce stade, les sujets de logistique fluviale sont peu abordés. Il ajoute qu'une loi d'orientation des mobilités (LOM) sera élaborée au premier trimestre 2018 et déposée au parlement en milieu d'année et que cette loi devrait comporter des dispositions spécifiques à VNF. Il ajoute que ces dispositions pourraient porter sur l'attribution de ressources dédiées à l'EPA, notamment dans le domaine de l'hydroélectricité. Il a ensuite évoqué les audits relatifs à l'état des infrastructures en précisant que les conclusions devraient être déposées fin 2017. Il ajoute qu'a ce stade, l'audit fait état d'un besoin de 250 millions d'euros par an pendant 10 ans pour assurer l'entretien et la remise à niveau du réseau, confirmant ainsi le rapport DURON de 2011, ce qui démontre que la réalisation de ce type d'audit sert au moins à une chose : à gagner du temps, puisque de toute façon l'État ne mettra pas un sous de plus dans le budget de VNF.

Pour mémoire, le DG a rappelé qu'actuellement, VNF consacre à peine 100 millions d'euros pour les infrastructures.

COMMENTAIRE FORCE OUVRIÈRE

A ce stade, il est prématuré d'exprimer une position sur ces orientations, et si nous ne pouvons à priori que nous réjouir de la perspective que de nouvelles recettes soient affectées à l'EPA, l'insistance du DG à évoquer la transformation du modèle économique de l'établissement nous incitent à la plus grande prudence. Nous sommes et resterons vigilant sur les évolutions à venir, afin qu'elles ne remettent pas en compte le statut de l'EPA et son corollaire que constitue la PNA.

Point compétence des délégués de personnels (droit privé) :

Le responsable de la Division des Relations Sociales présente le dossier. Il indique que les ordonnances réformant le code du travail qui viennent d'être publiées ont notamment pour effet de regrouper les différentes instances de dialogue social (CE, CHSCT, DP) au sein du futur Comite Social et Économique. Bien que ces dispositions ne soient pas directement applicables à VNF, elles ont pour effet de supprimer la fonction de Délégué du Personnel. Pour y remédier, deux options sont envisageables :

- -Rattacher la fonction de délégué du Personnel au CTU Privé, ce qui implique une centralisation de la fonction.
- -Rattacher la fonction de délégué du personnel au sein des CTUP de chaque DT et du siège, ce qui implique de créer au sein de chacune de ces structures un CTU public et un CTU privé, les DP locaux ayant vocation à être rattachés à ce dernier.

Cette seconde solution se révèle très complexe à mettre en œuvre, et l'établissement s'oriente vers un rattachement de la fonction DP au CTU privé.

Force Ouvrière indique qu'ayant pris connaissance du dossier en séance, il ne lui est pas possible de se prononcer sur l'option envisagée.

En marge de ce dossier, **le responsable de la Division des Relations Sociales** indique avoir découvert un projet d'instruction de la DRH du MTES relative à l'organisation des élections professionnelles de 2018.

Plusieurs dispositions concernant VNF figurent dans ce projet, tels que le transfert à VNF de la CAP Nationale des PETPE, ainsi que le regroupement des 6 CCP OPA locales en une CCP centrale VNF.

Sur ces sujets, là encore découverts en séance, **Force Ouvrière** exige qu'une concertation soit engagée avec les organisations syndicales représentatives, afin que les intérêts légitimes de personnels puissent être défendus, et que la décision ne soit pas une nouvelle fois prise par un « Comité Théodule ».

Force Ouvrière rappelle à cette occasion son attachement à la PNA, et par voie de conséquence aux CAP nationales.

Point sur le projet de calendrier social 2018 :

Le DG demande que chaque OS fasse remonter les modifications souhaitées.

A noter l'absence de réunion DG/DSC en décembre 2018 en raison des élections professionnelles et du délai nécessaire pour procéder à la désignation des nouveaux DSC.

Questions diverses:

Suite à une demande de *Force Ouvrière,* Mme la directrice de la DRHM a confirmé que les chefs d'équipe promus au grade de TSDD continueront de percevoir la PTETE la première année de leur promotion du fait qu'ils ne perçoivent pas d'ISS cette année.

Les DSC **Force Ouvrière** représentants les personnels de l'EPA-VNF

Glossaire

COP: Contrat d'Objectif de Performance,

ITA: Indemnité Temporaire d'Accompagnement,



Paris, le 8 décembre 2017

Déclaration préalable à la réunion DG/DSC du 8 décembre 2017

Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs Camarades,

Les premiers jours de décembre sont là, la fin de l'année approche, et comme Sœur Anne, nous ne voyons toujours rien venir en matière d'ITA.

Alors que le gouvernement veut instaurer le droit à l'erreur pour les particuliers, nous lui rappelons que dans ce cas précis il n'a pas le droit à l'erreur! L'ensemble des personnels impactés par des restructurations, et notamment les barragistes de la Meuse et les agents de la DTCB sont dans l'inquiétude de lendemains qui s'annoncent difficiles sans cette indemnité!

Il est intolérable de jouer de la sorte avec les nerfs des personnels !!! Les agents méritent le respect après tant d'années de travail éprouvant et dangereux !

Sur un tout autre plan, vous ne cessez de nous parler des « attentes sociétales » auxquelles doit répondre VNF. Derrière ce vocabulaire pédant, ce sont vos propres termes, nous croyons identifier ce que nous appellons *LE SERVICE PUBLIC*, excusez-nous d'employer ce terme, devenu un gros mot depuis quelques années. Depuis le lancement de la sinistre démarche « Action Publique 2022 », et les premiers ravages observés dans un autre établissement public, à savoir le CEREMA, les agents de VNF sont inquiets et se demandent à quelle sauce ils vont être mangés :

Quel cadrage vous a été imposé par le Ministère des Comptes et de l'Action Publique ? Quelles missions vont être transférées aux collectivités locales, confiées au privé ou abandonnées ? Quels seront les impacts sur les agents ? Les personnels qui subissent depuis la création de l'EPA des réorganisations en cascade, ne peuvent plus amortir les incessantes baisses d'effectif, d'autant plus que certaines réorganisations se révèlent inefficaces et génératrices de souffrance au travail.

Les DSC Force Ouvrière de l'EPA-VNF



Ce sont ceux qui luttent!